

AB CONSULTANTS PARIS

Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros

Siège social : 1 Rue du Dahomey

75011 PARIS

RCS 890 089 501

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Le 30 Juin 2025, à 11 heures, l'associé de la Société AB CONSULTANTS PARIS s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la société sis 1 Rue du Dahomey – 75011 PARIS, sur convocation fait par le Gérant, par courrier remis en mains propres contre émargement.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et, le cas échéant, par les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Il en résulte que sont présents ou représentés :

- Monsieur Albert BENSOUSSAN détenant 300 parts sur les 300 parts de la société

Total des parts des associés présents ou représentés : 300 parts sur les 300 parts composant le capital social.

Monsieur Albert BENSOUSSAN préside la séance en qualité de Gérant et Associé de la Société AB CONSULTANTS PARIS.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gérant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
- Rémunération du Gérant

Le gérant donne enfin lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION
Approbation des Comptes**

AS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal telles que visées à l'article 39 4° du code Général des impôts.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice qui est une perte comptable s'élevant à 29 943.86 euros de la manière suivante :

- L'intégralité de cette somme au débit du compte « Autres Réserves » pour 29 943.86 euros.

Après cette affectation, le solde créditeur du compte « Autres réserves » s'élèvera à la somme de 25 173.79 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Conventions règlementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 277-10 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

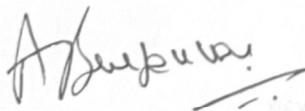
Rémunération du Gérant

L'assemblée Générale prend acte que Monsieur Albert BENSOUSSAN n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Gérant au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.



Le Président

AB CONSULTANTS PARIS

Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros

Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

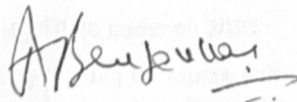
**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

Associé	Nombre de Titres	Nombre de Voix	Mandataire	Signature
Nom, Prénom, Adresse			(Nom, Prénom, Adresse)	
Monsieur Albert BENSOUSSAN				
1 Rue du Dahomey 75011PARIS	300	300		

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant 300 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 300 voix.

A la présente sont annexés les pouvoirs.

Le Président de Séance



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AB CONSULTANTS PARIS	1 RUE DU DAHOMEY
SIRET 8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3	75011 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
SARL AB CONSULTANTS PARIS 1 RUE DU DAHOMEY 75011 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

Copie conforme à l'original - Le Gerant
Aboussouan

B ACTIVITE

Activités exercées	SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	29 944
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
	France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies		
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		
	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 15/05/2025 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: LE GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature: BENSOUSSAN ALBERT
Examen de conformité fiscale (ECF)	

ABoussouan

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					h
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					i
Montant des revenus répartis (5)					j
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS					Total (a à h)

SOMMES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
	Pour les S.A.R.L.	(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :								
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.				
1	2	3	4	5	6	7	8				
M BENSOUSSAN ALBERT GERANT ASSOCIE 1 RUE DU DA 75011 PARIS	300	2024									
I DIVERS											

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			69 521
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise AB CONSULTANTS PARISAdresse de l'entreprise 1 RUE DU DAHOMEY

75011 PARIS

Néant ☐ *Numéro SIRET * 8 9 0 0 8 9 5 0 1 0 0 0 1 3Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 / Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 4Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 3Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	3 659	030	1 915	1 744	1 821
	Immobilisations financières * (1)		040		042			20 000
	Total I (5)		044	3 659	048	1 915	1 744	21 821
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
	Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	500	070	500		26 650
		Autres * (3)	072	1 976	074		1 976	5 797
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	45 297	086		45 297	36 813
	Charges constatées d'avance *		092	518	094		518	518
	Total II		096	48 291	098	500	47 791	69 778
	Total général (I+II)		110	51 950	112	2 415	49 535	91 600

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	3 000	3 000
	Ecart de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	300	300
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	55 118	44 667
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	(29 944)	10 451
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	28 474	58 418
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154		
	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		7 658
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	172	14 475	11 252
	Comptes courants d'associés		173	237	
	Autres dettes		175	6 350	14 272
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176	21 062	33 182
	Total général (I + II + III)		180	49 535	91 600

RENOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

gild Quadra

AB CONSULTANTS PARIS

1 RUE DU DAHOMEY

75011 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 49 535.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 121 823.07 Euros et dégageant un déficit de 29 943.86- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Rien de significatif n'est à signaler pour cet exercice

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 743		916
TOTAL	2 743		916
Prêts, autres immobilisations financières	20 000		
TOTAL	20 000		
TOTAL GENERAL	22 743		916

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 659	3 659
TOTAL			3 659	3 659
Prêts, autres immobilisations financières		20 000		
TOTAL		20 000		
TOTAL GENERAL		20 000	3 659	3 659

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		922	993		1 915
TOTAL		922	993		1 915
TOTAL GENERAL		922	993		1 915
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	993				
TOTAL	993				
TOTAL GENERAL	993				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	5 250		4 750		500
TOTAL	5 250		4 750		500
TOTAL GENERAL	5 250		4 750		500
Dont dotations et reprises d'exploitation			4 750		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	500	500	
Personnel et comptes rattachés	1 115	1 115	
Taxe sur la valeur ajoutée	862	862	
Charges constatées d'avance	518	518	
TOTAL	2 994	2 994	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	20 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 282	7 282		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 228	6 228		
Autres impôts taxes et assimilés	966	966		
Groupe et associés	237	237		
Autres dettes	6 350	6 350		
TOTAL	21 062	21 062		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	171
Total	171

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	518
Total	518

AB CONSULTANTS PARIS

Société à responsabilité Limitée au capital de 3 000
euros

Siège social : 1 Rue du Dahomey
75011 PARIS
RCS 890 089 501

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est élevé à 121 823.07 euros hors taxes pour un exercice de 12 mois, contre 187 745.49 euros ht en 2023 pour un exercice de 12 mois. Cela correspond à une diminution de plus de 35%.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 156 516.93 euros pour l'exercice, contre 175 394.49 euros en 2023. La diminution représente un montant de 18 867.56 euros soit plus de 10%. Cette variation du volume correspond à des variations à la hausse et à la baisse de plusieurs postes : hausse des frais de personnel, diminution des charges externes, plus précisément honoraires, cotisations et dons et frais de missions.

Les produits d'exploitation représentent un total de 126 573.07 euros. Cela a permis de dégager un résultat d'exploitation consistant en une perte de 29 943.86 euros.

Nous précisons à ce titre que :

- Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 69 521.18 euros en 2024.
- Le montant des charges sociales s'est élevé à 35 070.98 euros en 2024.

Le résultat net se traduit par une perte comptable de **29 943.86 euros** soit après prise en compte des divers produits, des charges financières et exceptionnelles et de l'impôt sur les bénéfices.

Pour de plus amples renseignements, vous voudrez bien vous reporter aux explications qui vous sont fournies dans les comptes annuels et les états de gestion détaillés par les services comptables de la société.

ELEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice.

AB

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous n'avons consacré aucun budget en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'entreprise a constaté en 2024 une baisse significative de son chiffre d'affaires due au non-renouvellement de contrats historiques ; de nouvelles missions ont commencé sans pour autant compenser ces diminutions. Le gérant développe des actions commerciales ciblées afin de signer de nouvelles missions. Les charges fixes sont maîtrisées, mais cela n'a pas permis de dégager un résultat bénéficiaire.

Compte tenu des données actuelles sur le secteur d'activité de l'entreprise, il a été décidé de réduire les charges de personnel.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat qui est une perte comptable s'élevant à 29 943.86 euros de la manière suivante :

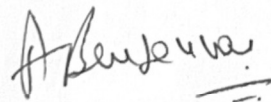
- 29 943.86 Euros seront affectés au débit du compte « Autres Réserves ».

DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.



Le gérant.